

COMPTE RENDU de la Séance du 02 JUILLET 2013

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pierre JAVELLE, au lieu habituel de ses séances le mardi deux juillet deux mille treize à vingt heures trente minutes.

La convocation a été adressée le 24 juin 2013 avec l'ordre du jour suivant :

- Avis sur le format de gouvernance de la future assemblée après la fusion des Communautés de Communes du Toulinois et des Côtes-en-Haye à partir du 1er janvier 2014
- Décision modificative N° 01 Budget EAU ; modifications des crédits budgétaires pour amortir les travaux d'extension du réseau EAU effectués ZONE des HENRIOTTES en 2011 et 2012
- Rapport d'activités 2012 du délégataire VEOLIA-EAU

Etaient présents Messieurs et Mesdames : ANDRE Gérard, BALCEROWIAK Bernadette, BEAUDART Dominique, CAUBET Jean, JAVELLE Pierre, JAY Anne, LOUIS Monique, MORREEL Francis, PAYEUR Emmanuel, RASSINOUX Bernard, SCHWRDA Pierre, SOMMARUGA Alain et TERRIER Anne-Laure.

Absents excusés : M. Pierre REVEST procuration à M. Pierre JAVELLE et M. Eric MENETRIER.

M. Bernard RASSINOUX a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Demande de location de la parcelle communale ZN 51 par M. Franck GALAND

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

- Avis sur le format de gouvernance de la future Assemblée après la fusion des Communautés de Communes du Toulinois et des Côtes-en-Haye à partir du 1er janvier 2014

Le Maire expose au Conseil municipal la demande d'avis des deux communautés de Communes (CCT et Côte-en-Haye) sur le format de gouvernance de la future assemblée après la fusion de ces Communautés de communes au 1^{er} janvier 2014.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle en date du 22 avril 2013, prévoyant la fusion des Communautés de communes des Côtes-en-Haye et du Toulinois au 1^{er} janvier 2014,

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Considérant les modifications apportées aux règles de composition des assemblées communautaires après les élections locales de 2014,

Considérant la possibilité offerte par la loi de recourir à un format dit « libre », avec accord local, sous réserve d'un vote à la majorité qualifiée des communes,

Considérant le souhait de préserver une meilleure représentation des communes rurales les plus peuplées, tout en veillant à un rééquilibrage du pourcentage de représentation de la Ville centre et des communes péri-urbaines, afin de préserver une cohérence globale,

Etant précisé qu'en tout état de cause, le nombre de délégués de la nouvelle assemblée ne peut légalement excéder 76,

Etant rappelé que pour les communes n'ayant qu'un délégué, la loi prévoit expressément le système de suppléance,

Etant précisé enfin qu'il est désormais possible d'assouplir les modalités de participation aux commissions, afin de permettre d'y associer non seulement des conseillers municipaux non délégués, mais également des habitants des communes membres,

Il est proposé à l'assemblée de donner un avis favorable au format dit « libre » détaillé dans le tableau ci-joint, dans lequel les 9 sièges supplémentaires par rapport au format sans accord sont répartis entre les communes les plus peuplées de l'intercommunalité issue de la fusion des Communautés de communes des Côtes-en-Haye et du Toulinois, à raison d'un siège supplémentaire par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Chaudeney-sur-Moselle, décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le format de gouvernance dit « libre » de la future assemblée.

- Décision modificative N° 01 Budget EAU ; modifications des crédits budgétaires pour amortir les travaux d'extension du réseau EAU effectués ZONE des HENRIOTTES en 2011 et 2012

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de modifier les crédits budgétaires en fonctionnement et en investissement afin d'amortir les travaux d'extension de réseau EAU réalisés Zone des Henriottes en 2011/2012, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

- 023 (virement à la section d'investissement) : -200 €

- 6811/043 (Dotation aux amortissements) : + 200 €

Recettes d'investissement :

-021 (virement de la section de fonct.) : -200 €

-28158/041 (agencement et aménagement) : + 200 €

Modifications approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

-Rapport d'activités 2012 du délégataire VEOLIA-EAU

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du rapport d'activités du délégataire VEOLIA-EAU pour l'année 2012. Ce rapport n'appelle aucun commentaire particulier.

Location de la parcelle communale ZN 51 à M. Franck GALAND

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de Monsieur Franck GALAND sollicitant la location de la parcelle communale ZN 51. Après délibération, le Conseil municipal accepte de louer la parcelle communale ZN 51 à Monsieur Franck GALAND domicilié 299 Route de Pierre-la-Treiche à CHAUDENEY-sur-MOSELLE **à partir du 01 août 2013** et autorise le Maire à signer une convention avec l'intéressé. Le prix annuel de la location est fixé à 20 euros. La convention sera établie pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 04/07/2013 et transmis au contrôle de légalité le 05/07/2013.

Le Maire,
P. JAVELLE